

Prêt de liseuses numériques au Centre pour Peines aménagées du Centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan : *Bilan de fin d'expérimentation*

Rappel du contexte :

Dans le cadre de sa mission Lecture Publique et Culture Justice, Ecla Aquitaine a répondu à l'appel à candidature lancé au titre du Volet expérimental de soutien à l'accès aux ressources numériques et au développement de services innovants (MCC – DGMIC – SLL), en proposant deux projets différents. Le projet de prêt de liseuses numériques en milieu carcéral a été retenu, avec un financement de 10.000 euros de la part du ministère, à hauteur de 70% du budget global, composé non seulement de l'acquisition de matériels et de ressources électroniques mais aussi d'une part en ressources humaines permettant la bonne ingénierie du projet.

Ce Volet est un « dispositif expérimental et transitoire ». Il concerne des projets qui devaient être mis en œuvre sur l'année 2012, et n'ayant pas nécessairement vocation à être reconduit tels quels ; ainsi, l'échéancier proposé dans la candidature concentrait l'expérimentation au premier semestre 2012. Une autre condition de soutien au projet était sa transférabilité.

Coordonné par Ecla Aquitaine, ce projet a associé principalement le Centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan (CP), la médiathèque de la ville de Gradignan (BM de Gradignan) et la Bibliothèque Départementale de Gironde (BDP 33).

Mise en œuvre du projet :

NB : La rubrique Remarques souligne les spécificités relatives à cette expérimentation-ci, et apporte des éléments de réflexion dans le cas d'un transfert d'expérience vers un autre établissement.

Etablissement d'un partenariat :

- **Description :** Les quatre partenaires principaux au projet se sont rencontrés sous l'impulsion d'Ecla, qui a présenté les objectifs et moyens relatifs à cette expérimentation. Après quelques rencontres et échanges afin de préciser les modalités de mise en œuvre et le fond du projet, celui-ci a fait l'objet d'une convention spécifique entre les partenaires. Ce temps et

ces réunions préparatoires sont apparus essentiels pour bien déterminer les rôles et responsabilités de chacun, et ont été le gage de bonne conduite de l'expérimentation.

Ecla Aquitaine, la BDP33 et la BM de Gradignan travaillent régulièrement avec le CP de Bordeaux-Gradignan, à travers un partenariat établi par les protocoles régionaux et départementaux Culture justice. Néanmoins, ces textes ne visant pas spécifiquement ce projet (qui n'était pas initié lors de leur signature), il a semblé nécessaire de rédiger un document ad hoc, qui a permis d'établir l'implication de chacun sur ce projet. Grâce au soutien du Ministère de la Culture (DRAC Aquitaine) et aux moyens que lui attribue la Région, Ecla Aquitaine a apporté la totalité des ressources financières et la coordination sur le projet, tandis que la BDP 33, la BM et le CP de Gradignan ont mis à disposition des ressources humaines et matérielles indispensables à sa mise en œuvre.

Au-delà de la nécessaire discussion sur les modalités de mise en œuvre, un échange approfondi avec l'administration pénitentiaire, et tout particulièrement avec le personnel de détention, a permis d'élaborer un projet avec une perception juste de la réalité du terrain et des publics concernés.

- **Remarques :** L'expérimentation a été simplifiée par le fait que les différentes parties au projet travaillaient déjà ensemble auparavant. La convention rédigée expressément pour ce projet peut constituer un modèle-type dans le cadre d'un transfert d'expérience.

Le matériel :

- **Description :** Les appareils qui ont été prêtés sont des Cybook Gen 3 fabriqués par la société Bookeen. Dix de ces liseuses ont été prêtées à titre gracieux par Bookeen à Ecla Aquitaine, qui en a acheté quatre autres. Outre l'avantage financier du prêt, ces liseuses ont la caractéristique de permettre de supporter plusieurs formats (.epub, .mobipocket, .pdf, .jpg), permettant en principe une certaine souplesse dans le choix des contenus, et aussi et surtout de lire de la musique, ce qui constituait l'une des clés du succès de ce prêt selon l'administration pénitentiaire (confirmé depuis). Les liseuses étaient fournies avec des écouteurs, un câble USB pour une connexion sur un poste informatique, une pochette de protection et un adaptateur secteur. Elles ont toutes été restituées en l'état par les détenus, hormis un écran cassé (pour 28 prêts, sur 3 sessions de 5 semaines).

Les liseuses prêtées datent de 2007. Elles n'offrent ni interactivité, ni possibilité de connexion, ce qui apparaissait incontournable en milieu pénitentiaire, mais pas non plus d'écran tactile (ce qui les distingue des tablettes). Leur manipulation est simple et généralement vite maîtrisée, avec peu de boutons (car peu d'options), une interface basique et assez claire.

La polyvalence des formats lisibles affichée s'est en réalité avérée limitée à l'usage. Les .pdf par exemple ralentissent la liseuse et peuvent occasionner des problèmes d'affichage. Les .mobipocket ne fonctionnent pas systématiquement. Autre problème, le temps de chargement des icônes représentant la couverture des livres est très lent et rallonge considérablement le temps d'affichage de ces pages, et donc la navigation (car il est impossible de commander une action sur la liseuse pendant le temps de chargement d'une page).

Enfin, l'impossibilité de faire une recherche dans le corps de texte est apparue problématique : cela ôte tout intérêt à charger des documents longs, tels dictionnaires ou codes. Car s'il est certes possible de se rendre directement à une page voulue, encore faut-il savoir a priori quelle est la page qui contient l'information recherchée.

- **Retours des détenus sur les appareils :** Le prêt des liseuses est globalement très apprécié dans l'idée. Il faut noter toutefois un fort contraste entre les trois sessions de l'expérimentation. Lors de la première, les câbles de rechargement des batteries n'avaient pas été directement fournis, et les appareils se sont vite déchargés du fait de la lecture de musique (insuffisance technique qui n'avait pas été suffisamment anticipée en amont). Ce manque d'autonomie a fortement biaisé l'expérimentation, plusieurs appareils s'étant donc révélés inutilisables en cours de session.

Certaines limites de l'appareil ont aussi été soulignées : outre internet, les détenus ou les organisateurs ont vivement regretté certains manques ; essentiellement la couleur, la bande dessinée (problème de contenus directement lié à des questions techniques, les formats supportés par les appareils ne sont pas ceux de la BD numérique) et l'écran tactile.

Enfin on note une certaine fracture numérique entre les détenus : pour certains l'appareil est beaucoup trop basique, voire obsolète (pas de couleur, pas de tactile, lenteur de la navigation), pour d'autres il est trop complexe, et quelques pannes ou bugs d'appareils ont ralenti l'expérimentation.

- **Remarques :** Le matériel mis à disposition est évidemment primordial pour la réussite de l'expérimentation. Cela tient avant toute chose au choix des appareils : propose-t-on de la musique ou non ? Faut-il choisir un écran rétro-éclairé (plus reposant pour les yeux, mais qui rend la lecture de nuit impossible) ? Quels éléments met-on à la disposition du public détenu (par exemple le câble de rechargement des batteries) ? Car il convient que les appareils ne soient pas connectables, ou bien que les ports de connexion puissent être scellés, afin de répondre aux critères de sécurité de l'administration pénitentiaire.

Enfin, il ne faut pas négliger la formation à la manipulation de l'appareil, tant pour les détenus que pour le personnel de détention investi dans le projet. En effet, si les Cybook Gen 3 ont semblé pour beaucoup très simples d'utilisation, cela n'a pas été le cas pour tout le monde.

Le public :

- **Description :** L'expérimentation a concerné des détenus du Centre pour Peines Aménagées (CPA). Ce Centre, hébergé dans le Quartier de Semi-Liberté (QSL) du CP, accueille des groupes de maximum 12 personnes pour des durées de cinq semaines. Encadrés et soutenus par divers intervenants, ces détenus doivent élaborer un projet professionnel qu'ils présentent au juge en fin de session, ce qui peut aboutir à un aménagement de peine.

Le prêt de liseuses a concerné des détenus dans une situation particulière (il n'existe aujourd'hui que quatre CPA en France). Le choix de travailler avec le CPA s'est fait sur la base de différents éléments. Tout d'abord, les détenus sont en groupe restreint, critère-clé puisque cela a permis (après achat de quatre liseuses supplémentaires par Ecla Aquitaine) de proposer au moins une liseuse par détenu. La petite taille de la structure rend plus aisée la coordination et le suivi de l'expérimentation. Enfin, le Centre accueille des groupes qui y demeurent pendant cinq semaines : il y a donc une rotation régulière qui permet de ne pas avoir à renouveler les contenus des liseuses systématiquement. Et les détenus du CPA sont sélectionnés selon divers critères, à commencer par le fait de savoir lire et écrire.

- **Remarques :** La taille de la structure choisie et le budget dédié à une telle expérimentation détermine si chaque détenu peut bénéficier d'un prêt de liseuse au même moment, ce qui permet d'éviter toute tension potentielle. Si cela est impossible, il faut penser les critères de sélection des bénéficiaires des prêts : choix aléatoire ? discrétionnaire ? inscription sur liste ? Evidemment, l'importance de l'impact de ces choix dépend aussi de l'attractivité du service proposé.

Le public choisi va aussi avoir une incidence sur les contenus. Dans le cas d'un choix d'un prêt auprès de mineurs par exemple, il faut penser l'importance de proposer de la couleur, des appareils récents, de la bande dessinée, des revues... Autre point : les détenus du CPA de Bordeaux-Gradignan avaient un emploi du temps obligatoire déjà chargé, en lien avec les projets individuels à construire par chacun. On peut estimer que les contenus, notamment littéraires, étaient suffisants en termes de choix et de quantité. Il n'en sera pas de même pour un public beaucoup plus disponible.

Sécurité :

- **Description :** Les questions de sécurité ont été abordées tout en amont de la mise en place du projet avec la responsable de la détention du bâtiment. Finalement, il n'y a pas eu de problème majeur sur ce projet : les appareils ne peuvent avoir de connexion internet, sans quoi il aurait été impossible d'obtenir une autorisation, et les écouteurs sont acceptés dans le bâtiment. La seule crainte qui a subsisté était celle d'un piratage des ressources contenues sur les liseuses, ce qui a mené au choix de ne pas fournir les câbles d'alimentation et de

connexion à d'autres appareils (le port du câble était trop complexe à sceller, situé juste à côté de la connexion écouteurs). Néanmoins, la première session ayant montré les limites des appareils à cet égard (déchargement extrêmement rapide), les câbles ont ensuite été fournis en cellule. Le risque restait toutefois mesuré, avec un câble de connexion à port USB, utilisable essentiellement sur un ordinateur.

Si le CPA offrait de nombreux avantages pour mener ce projet, il comportait en revanche le risque d'être situé dans le quartier de semi-liberté, avec donc un risque accru de disparition de matériel. Toutes les liseuses ont été restituées à l'issue des sessions de l'expérimentation, ce qui montre l'adhésion ou l'appropriation de l'expérimentation par les détenus concernés. Une mesure de précaution avait toutefois été prise en amont : pour chaque prêt, les détenus ont dû signer le document suivant :

Je, soussigné reconnaît par ce document les conditions d'emprunt et de restitution de la liseuse électronique Cybook Gen 3 :

- La liseuse est prêtée à titre gracieux, sur la base du volontariat.
- La liseuse doit être restituée avant le départ de l'emprunteur, dans un délai maximal de cinq semaines.
- La liseuse doit être restituée en l'état, sans détériorations.

- **Remarques :** Certains points de sécurité sont à voir au cas par cas, selon le bâtiment, la population, les risques etc., avec le personnel de détention. Le soutien de l'équipe de détention au projet est d'ailleurs fondamental, car elle sera la première concernée par les démarches liées à la sécurisation du prêt : contrôle des contenus de chaque appareil, listage des appareils selon le numéro de licence pour le suivi, scellage des ports de connexion si nécessaire, etc.

Au-delà de ces mesures de précautions, il est aussi intéressant de responsabiliser les détenus sur ces questions : explications et médiation sur le projet, signature d'un document, etc.

Politique documentaire et contenus :

- **Description :** La politique documentaire a été élaborée en concertation entre la BM de Gradignan, la BDP 33 et Ecla Aquitaine. La réflexion s'est évidemment beaucoup basée sur le public concerné, ses objectifs à court-terme et ses intérêts. Comme précisé plus haut, les détenus du CPA peuvent bénéficier d'un aménagement de peine à l'issue de la session de cinq semaines s'ils présentent un projet professionnel convaincant. Cela sous-entend deux choses : a priori, il y a une forte motivation pour se renseigner sur la question de l'emploi et de la formation ; ensuite, il s'agit d'un public que l'on prépare à la sortie. Ces éléments ont été centraux dans l'élaboration de la politique documentaire. Il ne s'agissait plus de mettre à

disposition un support avec pour unique objectif de se cultiver et se divertir, mais aussi un outil de soutien à la réinsertion et de préparation à la sortie.

Finalement le choix des contenus s'est focalisé sur deux catégories : une catégorie « Loisirs », rassemblant œuvres écrites (fiction, documentaires, poésie...) et musique (large spectre de genres), et une catégorie « Informations pratiques », axée surtout autour d'informations relatives à l'emploi, à la formation et au logement. Les contenus de la catégorie « Loisirs » ont été ensuite acquis en ligne, alors que la documentation relative à l'information pratique a été construite en partenariat avec des structures spécialisées, afin de proposer une information ciblée et pertinente. Nos deux partenaires principaux, soutenus par la Région, ont été la Maison de la Promotion Sociale (qui accompagne les détenus dans leur construction de projet professionnel chaque matin au CPA), et Aquitaine Cap Métiers. Le travail avec la Maison de la Promotion Sociale a permis d'évaluer à quelle information les détenus avaient déjà accès, sur quels axes se focaliser, quels secteurs d'information pouvaient susciter de l'intérêt. Aquitaine Cap Métiers nous a mis à disposition des ressources relatives au marché de l'emploi, et a eu un rôle de conseil sur les métiers en tension en Aquitaine.

La réflexion sur les contenus de la catégorie « Loisirs » s'est beaucoup basée sur le témoignage des expériences de bibliothécaires intervenant en prison, dont la BDP33, afin de percevoir les attentes et intérêts des détenus. Un équilibre a été cherché entre les œuvres qui fonctionnent facilement auprès d'un tel public et la volonté d'offrir des contenus variés et de qualité.

Une limite s'est en revanche imposée : les liseuses ne permettaient pas de lire de la bande dessinée, ni de la presse. De même, impossible de proposer le Code de la route (inutile sans couleurs) ou des textes de droit (trop lourds, navigation inadaptée). La capacité de stockage a aussi été une contrainte : abandon d'un projet d'imagier, trop volumineux pour l'appareil, sachant que le nombre de fichiers musicaux a été lui-même limité à une centaine de fichiers.

- **Retours des détenus** : Trois sessions de quelques semaines et 28 prêts ne suffisent guère pour tirer des conclusions globales sur le prêt de liseuses en milieu carcéral. Nous pouvons toutefois souligner certaines tendances qui transparaissent dans les retours des détenus :
 - Sans grande surprise, la musique a mieux fonctionné que la lecture, mais sans que le fossé entre les deux pratiques ne soit très conséquent non plus.
 - Sur les documents écrits, ce sont les informations pratiques qui ont été le plus consultées, suivies de la fiction et ensuite du documentaire (cette tendance s'observe sur chaque session).
 - Le manque de bande dessinée a été un frein à l'usage.
- **Remarques** : La réflexion sur les contenus doit se faire au regard de ce qui existe en format numérique, et des contraintes liées aux formats, aux supports et à la capacité de stockage. Pour ce qui est des formats par exemple, il n'existe pas de dictionnaire de français classique

au format .epub (celui supporté par nos appareils). Une exploration de l'offre en parallèle de cette réflexion permet de se faire une idée des contenus existants en version numérique. En termes de capacité, le choix de proposer ou non des fichiers musicaux ou avec images va beaucoup compter. Les fichiers ne proposant que du texte comme les .epub peuvent être stockés en grande quantité. Pour donner un ordre de taille, un .epub peut faire quelques kilo-octets quand un .mp3 peut faire plusieurs méga-octets.

On peut aussi envisager une politique d'acquisition des contenus qui se fasse en partie avec les détenus. Les échéances sur l'expérimentation au CPA n'ont pas permis d'instaurer un tel système, qui demande du temps, ainsi qu'un travail et une discussion en amont avec les détenus.

Achats des contenus et chargement des appareils :

- **Description :** Une fois établie la liste des contenus à acquérir, ceux-ci ont été téléchargés en ligne, induisant un travail long. Les fichiers gratuits (sous licence ouverte ou du domaine public) n'ont pas posé de problème d'acquisition ni de chargement particulier. Les achats se sont révélés être beaucoup plus complexes.
- **Rappel sur les formats :** *Il existe différents types de fichiers numériques que l'on peut acheter en ligne. Il y a les formats dits libres ou ouverts, qui peuvent être lus sur tout appareil ou logiciel acceptant ces formats (c'est ce qu'on appelle l'interopérabilité) : .txt, .rtf, .odt. Les formats propriétaires, eux, permettent aux fabricants de logiciels ou de matériel de maîtriser le suivi et obtenir éventuellement des redevances quant à leur utilisation : .doc (Windows) .prc (Mobipocket), .azw (Amazon). La Cybook Gen 3 n'est toutefois pas dédiée spécifiquement à la lecture d'un format propriétaire spécifique. Si l'epub est aujourd'hui le format ouvert le plus courant pour le livre numérique, il reste possible d'y inclure des DRM.*
- **Rappel sur les DRM :** *La Gestion numérique des droits, ou Digital rights management (DRM), a pour objet de limiter la copie et le partage de fichiers numériques achetés par le biais de mesures techniques ou logicielles de protection. Plus concrètement, cela peut par exemple limiter le nombre de copies que l'on fera d'un fichier .mp3 (sur VirginMega, 5 copies autorisées sur lecteur MP3), contrôler le nombre de machines sur lequel le fichier est lisible (6 liseuses dans le cas des DRM apposés par Adobe) ou encore limiter la zone géographique sur laquelle le fichier sera lisible (cas des DVDs). En réalité, c'est cette question des DRM qui est fondamentale sur la question des fichiers numériques et de leur utilisation, plus que celle des formats « ouverts » ou « propriétaires ». Un fichier .ePub avec des DRM Apple ne sera lu que sur du matériel Apple... L'interopérabilité du fichier devient donc quasiment nulle.*

Pour l'achat de musique, le premier problème qui s'est posé a été l'impossibilité de choisir la quantité que l'on désirait acheter pour un même fichier sur les plateformes de

téléchargement¹ de .mp3. Ces systèmes de téléchargement restent exclusivement pensés pour les particuliers, qui n'ont pas de besoin immédiat d'acheter plusieurs « licences » pour un fichier (une « licence » correspondant à un nombre déterminé de copies, 5 sur les lecteurs MP3 sur VirginMega). Or, une institution ou une bibliothèque peuvent désirer acheter un même fichier en plusieurs exemplaires afin de le charger sur plusieurs appareils, comme c'était notre cas. Le problème a été finalement résolu en faisant le choix d'acheter sur une plateforme sans DRM, Qobuz. Chaque fichier .mp3 a donc été acheté en un seul exemplaire, et copié en toute légalité bien sûr sur tous nos appareils (le nombre de copies étant illimité).

Pour les achats de livres numériques, nous avons fait le choix d'acheter les livres numériques sur le site de la librairie Georges, adhérente à 1001libraires.com, choix déontologique et non technique. Les livres y sont proposés sous DRM Adobe Adept. Nous avons pu acheter chaque ouvrage en dix « exemplaires » sur le site. Après la confirmation de paiement, des liens correspondant à chaque ouvrage sont accessibles sur le site de la librairie. Mais nous avons été confrontés à un premier problème : les dix exemplaires pour chaque ouvrage n'apparaissaient pas dans la liste de commande. Chaque ouvrage était répertorié une seule fois, et le prix multiplié par dix, ce qui a évidemment posé problème.

De plus, les fichiers étant sous DRM Adobe, la manipulation pour récupérer les fichiers a été longue et fastidieuse : téléchargement obligatoire de Adobe Digital Edition, connexion de la liseuse sur le poste informatique et attente d'« autorisation » de notre appareil par Adobe, puis chargement des fichiers sur chaque liseuse, avec « plantages » extrêmement fréquents du fait de la lourdeur du logiciel... Bref, une démarche chronophage.

Enfin, toutes les liseuses n'ont pu être intégralement chargées, car au lieu d'obtenir dix licences par fichiers (dix achats), une incohérence du système (indépendante de la volonté de la librairie Georges, mais inhérente au portail 1001libraires et à ses accords avec ses fournisseurs et solutions techniques) a fait que nous avons acheté une seule licence dix fois plus chère par ouvrage. Ce qui signifie que malgré le fait que nous ayons acheté dix exemplaires, donc dix licences pour chaque ouvrage, la technique n'était pas suffisamment au point pour reconnaître et distinguer ces dix licences, et les a comptabilisées comme une seule. Ce problème-ci n'a à ce jour pas été résolu, malgré la bonne volonté du service après-vente, ceci témoignant que le portail vise des acheteurs particuliers plus que des marchés.

Présentation, prêt et récupération des appareils sur place :

- **Description :** Tout le travail en amont s'est fait hors des locaux du Centre Pénitentiaire. Une fois les appareils chargés et prêts à être mis à disposition, le relais avec le CP s'est fait via l'équipe de la BDP33, qui se rend déjà régulièrement dans les différents bâtiments du CP pour y mener des actions autour de la lecture et faire du prêt. Le choix a été fait de caler le prêt des appareils sur ces temps-là, ce qui simplifie considérablement les démarches : les intervenants sont des habitués des lieux et du public, ont une autorisation permanente pour

¹ VirginMega, Fnac et Amazon, Apple ayant été volontairement écarté.

entrer au CP, et le prêt des liseuses se fait sur un créneau déjà existant. Il en va de même pour les retours.

Le prêt en soi est insuffisant. Les appareils et leurs contenus doivent être présentés. Une initiation à la manipulation a donc eu lieu, et s'est révélée nécessaire. On observe rapidement la réalité de la fracture numérique : selon les détenus, les appareils sont soit trop vieux (trop lents, manque d'écran tactile), soit trop modernes (difficulté à comprendre le mode de navigation).

Pour ce qui est des contenus, et bien que cela paraisse surprenant au vu de la dimension « numérique » de l'expérimentation, un document papier retraçant l'arborescence des contenus a été fourni avec chaque liseuse pour pouvoir visualiser rapidement quelles étaient les ressources proposées. Ceci a constitué une ressource importante.

Il a été établi que les visites des bibliothécaires ne se feraient pas uniquement lors des prêts et retours des appareils, mais aussi chaque semaine. Ces visites ont permis un relais d'information précieux sur l'expérimentation, par exemple en cas de défaillance des appareils.

- **Remarques :** Le partenariat avec la BDP33, qui travaille déjà beaucoup avec le CP de Bordeaux-Gradignan, a été un vrai plus dans l'organisation du projet. Toutefois on peut imaginer d'autres modes de relais avec le milieu carcéral, comme par exemple associer les détenus-bibliothécaires au prêt des liseuses, avec une formation préalable (technique et de médiation).

Evaluation :

Les retours des détenus ont été récupérés via deux voies : par un questionnaire papier, rempli seul ou avec les intervenants de la BDP lors du retour, et par un rapide entretien avec les intervenants. Les témoignages recueillis sont variés, et précieux en cas de continuité du projet, en particulier en termes de contenus. Sur les trois sessions, deux sessions ont rencontré un vif succès. **A la fin de la dernière session, les détenus ont exprimé à l'unanimité leur satisfaction, estimant que le projet constitue une réelle aide à la réinsertion, qui aide à vivre le temps de la détention et exerce la curiosité. Tous estiment que le projet mérite d'être poursuivi.**

Questionnaires : Voici les réponses sur les 21 questionnaires qui nous ont été retournés :

1 – Avant cette expérience, aviez-vous déjà consulté des livres numériques ?

Oui : 2 / Non : 19

2 – L'utilisation des liseuses vous a-t-elle paru facile ?

Oui : 18 / Non : 3

3 – Qu’avez-vous consulté le plus ?

Musique : 15 / Texte : 10

4– Avez-vous lu de la fiction (roman, polar, poésie, ...)?

Oui : 11 / Non : 10

5 – Des documentaires (philo, biographies, ...) ?

Oui : 6 / Non : 14

6– Des infos pratiques ? (lettres de motivation, CV, santé, travail, ...)

Oui : 16 / Non : 5

7– Quel genre musical avez-vous écouté le plus ?

Rap : 5 réponses / Reggae : 4 / Rock : 4 / Raï : 4 / De tout : 4 / Techno : 3 / Variété française : 2 / RNB : 2 / Soul-funk : 1

8 – Quel type de documents, selon vous, manque dans le livre numérique ?

BD : 4 / Rap : 2 / Sport : 2 / Films : 2 / Histoire : 1 / Internet : 1 / Documents couleur : 1

9 – Avez-vous des remarques, commentaires, avantages, inconvénients concernant l’accès à un livre numérique ?

Trop de plantages

Manque de choix dans la musique

Manque rétroéclairage

Manque écran tactile

Financement :

Matériel : Le cas est particulier puisque seulement quatre liseuses sur 14 ont été achetées par Ecla Aquitaine, pour un total de 455 euros hors taxes et frais d’expédition. Il aurait fallu compter un budget de 1.592 euros pour l’achat des 14 liseuses (sachant que le prix fixé par Bookeen était inférieur au prix de vente au détail).

Ressources : 5.000 euros avaient été réservés à l’achat de contenus, écrit et sonore. Au final, 20 livres numériques ont été achetés en 10 exemplaires chacun², pour un total de 2.575 euros. Le budget musique a atteint 400 euros. Ainsi près de 3.000 euros ont été consacrés aux ressources, budget qui a été limité par la capacité de stockage limitée de l’appareil (hors extension de mémoire, elle-même non budgétée).

Chaque « exemplaire », ou licence, correspondait à six copies. Seules ces six copies ont pu être récupérées et chargées sur les appareils, au lieu des 60 auxquelles nous avons normalement accès.

Ressources humaines : Il est beaucoup plus difficile d'établir un coût en termes de ressources humaines sur ce projet, puisque le travail a été mené de front par les quatre partenaires. Ce qu'il est possible d'observer, en revanche, est que le besoin en termes de ressources humaines est important en amont du projet, puis diminue fortement après le lancement de l'expérimentation, dans le cas où les contenus des liseuses ne sont pas renouvelés. Il n'en reste pas moins qu'un tel projet nécessite un accompagnement et une coordination importants.

En amont : construction du projet, conventionnement, établissement d'une politique documentaire, achats, chargements des appareils.

Pendant l'expérimentation : suivi et évaluation, présentation des appareils aux détenus, gestion des prêts et retours.

Remarques : Le budget d'un tel projet peut varier considérablement selon les choix opérés en termes de contenus, et les ressources humaines dédiées.

La présence de DRM ou non va déterminer si une seule licence peut être achetée ou non. Selon le nombre de copies qu'autorise une licence, il n'est pas nécessaire d'en acheter une par appareil, néanmoins cela facilite grandement la gestion des contenus par la suite (une licence par appareil, avec possibilité de recharger une copie en cas de suppression du fichier sur l'appareil). Cela dépend évidemment fortement aussi du nombre d'appareils prévus au prêt.

Aussi, plus un appareil aura une large capacité de stockage, plus les coûts en termes de contenus peuvent devenir élevés. Cela dépend également du choix des contenus : la musique ne représente pas nécessairement le plus gros investissement, puisque l'offre de musique sans DRM est considérablement plus importante que pour les livres numériques (offre limitée à quelques petits éditeurs ; certaines grosses plateformes de vente comme la FNAC ou Numilog proposent pour leur part un critère de recherche « Sans DRM », mais qui limite considérablement l'offre).

Il ne faut pas oublier l'existence d'œuvres entrées dans le domaine public et d'œuvres sous licence ouverte (là aussi, c'est du côté de la musique que l'offre est la plus riche), même si ne proposer que ce type de ressources reste insuffisant, en termes d'offre attractive.

Enfin, le renouvellement constant ou non des contenus va très fortement jouer sur le budget (ainsi que sur le besoin en termes de ressources humaines). Dans le cas d'une rotation des prêts ou des publics (comme c'est le cas au CPA), les liseuses peuvent proposer les mêmes contenus, avec un ajustement à la marge, pendant une certaine durée. Tout dépend des modalités de prêt, du nombre de détenus concernés, de la durée du prêt, des contenus initialement proposés, du type de fichiers proposés (les besoins en termes de quantité sont rapidement plus importants en musique qu'en littérature), etc.

Evaluation qualitative et conclusion :

- **Points forts :** Cette expérimentation a été l'occasion de tester l'intérêt pour un établissement pénitentiaire d'un tel support, tant en termes de gain de place pour les collections qu'en termes d'attractivité des liseuses auprès des détenus, mais aussi sur les aspects sécuritaires.
- **Points faibles :** Les retours ont été relativement biaisés par l'utilisation de matériel déjà obsolète pendant l'expérimentation, et limitant l'offre de contenus. Il faut aussi tenir compte des difficultés et du temps important passé sur l'acquisition des contenus.